



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

19 avril 2010

PROCÈS-VERBAL d'une séance générale du Conseil de la ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 19 avril 2010 à 20 h en l'hôtel de ville, à laquelle étaient présents madame la conseillère Monique Fournier et messieurs les conseillers Denis Gauthier, Claude Harrison, Mario Hamilton et Steve Girard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Claude Canuel.

Sont également présents monsieur Michel Barriault et madame Dominique Tancrede, greffière.

Absence motivée de monsieur le conseiller Martin Lefrançois.

Neuf (9) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2010-337

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que le Maire a fait lecture du projet d'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-338

#### **PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DE 2010**

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2010 sous le thème « *Es-tu bien entouré? Un réseau, ça se construit !* »;

Considérant l'importance d'avoir un réseau social positif autour de soi pour protéger sa santé mentale;

Considérant qu'« *être bien dans sa tête* » est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités peuvent encourager des activités et des structures afin de soutenir le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale du Bas-du-Fleuve inc. initie la Semaine et encourage

l'implication de tous les secteurs du territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

Considérant que le slogan « *Es-tu bien entouré? Un réseau, ça se construit !* » invite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser face à l'importance d'avoir un réseau et, plus précisément, à porter attention à son entourage proche ou éloigné;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane proclame, par la présente, la période du 3 au 9 mai 2010 comme étant la **Semaine nationale de la santé mentale** dans la ville de Matane et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance du sentiment d'appartenance pour briser l'isolement et protéger la santé mentale et ainsi favoriser la solidarité entre tous.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-339

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE GÉNÉRALE TENUE LE 6 AVRIL 2010**

---

Attendu que les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance générale tenue le 6 avril 2010 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance générale tenue le 6 avril 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-340

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 12 AVRIL 2010**

---

Attendu que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la Commission Permanente du 12 avril 2010 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance mentionnée au préambule soit adopté tel que transmis et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-341

**APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET  
DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2010 AU  
15 AVRIL 2010**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

D'approuver et de payer les dépenses inscrites à la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer datée du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 15 avril 2010 comportant les pages numérotées de 1 à 22 inclusivement pour les sommes suivantes :

- Montant total des engagements : 267 804,08 \$
- Montant total des dépenses : 440 198,59 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-342

**AVIS DE MOTION DE L'AMENDEMENT 42 (XLII) DU RÈGLEMENT  
GÉNÉRAL VM-62 DE LA VILLE**

---

Le conseiller Claude Harrison donne avis de motion qu'une modification au règlement général VM-62 de la ville sera soumise, pour adoption, à une séance subséquente, pour modifier :

- les règles relatives à la circulation en ce qui concerne l'installation d'un panneau d'arrêt « toutes directions » à l'intersection de la rue Fournier et de l'avenue Fraser;
- le stationnement sur les rues Bernier et Caouette.

2010-343

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-82  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT SUR LES  
VENTES DE GARAGE**

---

Considérant que le règlement de zonage regroupe des dispositions concernant les ventes de garage;

Considérant que le règlement autorise les ventes de garage à certaines dates;

Considérant qu'il y a lieu de permettre la tenue de ventes de garage au mois de juillet;

Le conseiller Mario Hamilton donne avis de motion que le règlement numéro VM-89-82 sera soumis, pour adoption, à une séance ultérieure, pour modifier le règlement de zonage numéro VM-89 afin de modifier les dispositions relatives aux ventes de garage pour permettre la tenue de ventes de garage au mois de juillet sur l'ensemble du territoire de la Ville de Matane et demande simultanément dispense de lecture dudit règlement, tous les membres du Conseil en ayant déjà reçu copie.

2010-344

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-82  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT SUR LES  
VENTES DE GARAGE**

---

Considérant que le règlement de zonage regroupe des dispositions concernant les ventes de garage;

Considérant que le règlement autorise les ventes de garage à certaines dates;

Considérant qu'il y a lieu de permettre la tenue de ventes de garage au mois de juillet;

IL EST PROPOSÉ PAR: MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, par les présentes, le premier projet de règlement numéro VM-89-82 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin de modifier les dispositions relatives aux ventes de garage pour permettre la tenue de ventes de garage au mois de juillet sur l'ensemble du territoire de la Ville de Matane.

Que l'assemblée de consultation prévue par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville, le mardi 11 mai 2010 à 16 h 00.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-345

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-186-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-186 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL DE RÉNOVATION DE FAÇADES DE BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS**

Considérant qu'avis de motion du règlement numéro VM-186-2 a été donné à la séance générale du 6 avril 2010 et que demande de dispense de lecture a été faite le même jour, tous les membres du Conseil en ayant alors reçu un exemplaire;

Considérant que tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption;

Considérant que l'objet dudit règlement et sa portée ont été mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR: CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, sans lecture par les présentes, le règlement numéro VM-186-2 modifiant le règlement numéro VM-186 concernant l'adoption d'un programme municipal de rénovation de façades de bâtiments non résidentiels relativement à une modification de l'article 7 intitulé « LE FINANCEMENT DU PROGRAMME ».

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-346

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-202 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC / VILLE DE MATANE – PHASE V**

Considérant qu'avis de motion du règlement numéro VM-202 a été donné à la séance générale du 6 avril 2010 et que demande de

dispense de lecture a été faite le même jour, tous les membres du Conseil en ayant alors reçu un exemplaire;

Considérant que tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption;

Considérant que l'objet dudit règlement et sa portée ont été mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR: MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, sans lecture par les présentes, le règlement numéro VM-202 pour établir des règles pour le Programme Rénovation Québec / Ville de Matane – Phase V.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-347

#### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-203 – TRAVAUX POUR DOMMAGES DE LA TEMPÊTE DE DÉCEMBRE 2005 – ADOPTION**

Considérant qu'avis de motion du règlement d'emprunt numéro VM-203 a été donné à la séance générale du 6 avril 2010 et que demande de dispense de lecture a été faite le même jour, tous les membres du Conseil en ayant alors reçu un exemplaire;

Considérant que tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption;

Considérant que l'objet dudit règlement, sa portée, son coût, le mode de financement, le mode de paiement ainsi que le remboursement ont été mentionnés;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, par les présentes, le règlement d'emprunt numéro VM-203 pour décréter un emprunt total de 1 819 350 \$ pour des travaux de réfection suite aux dommages de la tempête de décembre 2005 aux stations de pompage SP-4, SP-8 et à l'émissaire pluvial de l'avenue Jacques-Cartier ainsi qu'aux stations de pompage SP-13 et SP-16 et à l'entrée Ouest du secteur Petit-Matane ainsi que des honoraires professionnels et une taxe spéciale pour en défrayer le coût.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-348

#### **DÉROGATION MINEURE – 57, RUE BRILLANT**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 17 mars 2010, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par Atelier d'usinage J. P. inc. ayant pour objet

d'autoriser, eu égard à l'immeuble sis au 57, rue Brillant, cadastre 2 753 887, dans la zone 258 I :

- l'agrandissement d'un bâtiment principal à une distance de 6,0 mètres de la ligne avant alors que le règlement exige une marge libre de 10,0 mètres, soit une différence de 4 mètres avec la norme exigée.

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, permettrait l'agrandissement des bureaux situés à l'avant du bâtiment conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'avis a été publié dans le journal *L'Avantage gaspésien* le mercredi 31 mars 2010 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la greffière a fait rapport au Conseil selon lequel aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro DM-2010-008, sur réception du paiement des frais afférents à cette demande, et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-349

**SOCIÉTÉ DE GESTION DU VIEUX PORT – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane verse à la Société de gestion du Vieux Port, une subvention d'un montant de 4 593 \$ à même le budget 2009.

De plus, la Ville de Matane annule, à toutes fins que de droit, la résolution numéro 2009-853 adoptée lors de la séance extraordinaire du 28 septembre 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-350

**EXPOSITION DE LA COLLECTION DESJARDINS**

Considérant que l'exposition de la Collection Desjardins à Matane constitue un événement exceptionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane accepte de faire une dérogation de la politique de gestion de la salle Isabelle-Boulay et autorise la location de la salle à la Galerie d'Art de Matane pour une période dépassant un mois, à une date à être déterminée, pour la tenue de l'exposition de la Collection Desjardins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-351

**UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT (URLS) –  
REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE MATANE À L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE ANNUELLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise monsieur le conseiller Martin Lefrançois et monsieur Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à représenter la Ville lors de la prochaine assemblée générale annuelle de l'Unité régionale de Loisir et de Sport (URLS) qui se tiendra à Rimouski le 2 juin 2010 et de rembourser leurs frais de déplacement et de participation selon la politique en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-352

**PLAN DES MESURES D'URGENCE DU CÉGEP DE MATANE –  
UTILISATION DE LOCAUX DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Considérant que le Cégep de Matane offre différents locaux à la Ville de Matane advenant le cas du déploiement de son plan des mesures d'urgence;

Considérant que le Cégep s'engage à défrayer les coûts d'utilisation de la piscine en cas du déploiement du plan des mesures d'urgence;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane accorde au Cégep de Matane, le droit d'utiliser certains locaux de la piscine, en cas de déploiement de leur plan des mesures d'urgence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-353

**RENOUVELLEMENT DES PROTOCOLES D'ENTENTE POUR LE  
BASEBALL ET LA BALLE MOLLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise monsieur Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou, en son absence, la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, le renouvellement des protocoles d'entente à intervenir avec

les organismes ci-après nommés, selon les conditions convenues entre les parties :

- Ligue de balle molle mixte
- Ligue de balle molle Coors Light/Dépanneur du Lac
- Association de baseball mineur de Matane
- Club de baseball senior de Matane

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-354

**RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE SP-2 – ANALYSE DES SOUMISSIONS**

---

Considérant qu'un projet de réfection de la station de pompage a été élaboré;

Considérant que cette station a été construite au milieu des années 80;

Considérant que la station SP-2 occupe un rôle stratégique au niveau du réseau d'égout;

Considérant que des plans et devis ont été élaborés;

Considérant qu'un appel d'offres a été lancé;

Considérant qu'une aide financière a été confirmée dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR :            CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane adjudge le contrat pour la réfection de la station de pompage SP-2 au plus bas soumissionnaire conforme, soit La Compagnie Wilfrid Allen Itée, au montant de 2 073 000 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'à l'approbation du règlement d'emprunt VM-190-1 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et/ou toute autre approbation requise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-355

**TRAVAUX À LA STATION DE POMPAGE SP-3 – APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS**

---

Considérant que la station de pompage SP-3 occupe une position stratégique sur le réseau d'égout;

Considérant que des problématiques d'obstructions affectent le fonctionnement de cette station;

Considérant que des mesures correctives doivent être proposées;

Considérant que des plans et devis doivent être produits;

IL EST PROPOSÉ PAR :            STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire à lancer un appel d'offres pour des services professionnels relatifs aux problématiques de fonctionnement qui affectent la station de pompage SP-3.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-356

**PROBLÉMATIQUE DE DRAINAGE PLUVIAL AU PORT DE MER –  
APPEL D'OFFRES**

Considérant que le Parc industriel s'agrandit et qu'il y a davantage de constructions;

Considérant la nécessité de drainer les nouveaux terrains construits;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier et d'améliorer le réseau de drainage sur la rue du Port;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire à lancer un appel d'offres pour des services professionnels relatifs à la problématique de drainage pluvial situé à l'Ouest du port de mer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-357

**ALIMENTATION EN EAU DU TERRAIN DE GOLF – MANDAT  
POUR UN RAPPORT HYDROGÉOLOGIQUE**

Considérant que l'alimentation en eau des terrains du club de golf est interrompue;

Considérant qu'une solution a été identifiée afin de mettre en place un nouveau mode d'approvisionnement en eau;

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est requise;

Considérant qu'un rapport hydrogéologique doit être produit;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane confie un mandat à monsieur Marcel Jolicoeur, hydrogéologue quant à la vérification de l'impact du pompage du puits F.E. 1/2006 sur les autres utilisateurs de la ressource en eau souterraine, au montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables, financé à même le règlement d'emprunt numéro VM-199.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-358

**ANALYSE DES APPELS D'OFFRES POUR DES SERVICES  
PROFESSIONNELS – FORMATION D'UN COMITÉ D'ÉVALUATION  
DES PROPOSITIONS**

Considérant que le Conseil a autorisé des appels d'offres de services professionnels à l'égard de divers projets, à savoir :

- surveillance de bureau et autres services – réfection SP-2
- surveillance chantier – réfection SP-2
- réfection du mur de la rue Saint-Christophe
- migration des sols sur la rue Otis
- réfection de parties des rues Boulay et du Bosquet
- travaux de réfection à la station de pompage SP-3
- correction du réseau d'égout pluvial sur la rue du Port

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane forme un comité de sélection pour faire l'analyse des soumissions reçues dans le cadre des appels d'offres de services professionnels concernant les projets énumérés ci-dessus, composé des personnes suivantes :

- Monsieur Michel Barriault, directeur général
- Madame Dominique Tancrede, greffière
- Monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire
- Monsieur Eddy Skelling, coordonnateur des services techniques
- Monsieur Joël Arseneault, technicien en génie civil

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-359

#### **MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LES INONDATIONS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Considérant qu'une demande d'aide financière doit être expédiée au ministère de la Sécurité publique chaque année;

Considérant que cette demande d'aide financière correspond à 50 % des coûts des mesures préventives en regard aux travaux de morcellement du couvert de glace de la rivière Matane;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire, à soumettre pour et au nom de la Ville de Matane, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique, correspondant à 50 % du coût des mesures préventives en regard des travaux de morcellement du couvert de glace de la rivière Matane et l'autorise à signer tous les documents utiles à cette fin.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-360

#### **CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – INSTRUCTEUR À LA PISCINE MUNICIPALE**

---

Considérant que la Ville de Matane doit planifier la formation de sa relève professionnelle à la piscine municipale;

Considérant la possibilité d'avoir un instructeur sur notre territoire ce qui réduit les frais de déplacement payés par le passé à des formateurs de l'extérieur;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise monsieur le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et monsieur Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, le contrat de services professionnels avec monsieur Nicolas Vallée, selon les conditions établies entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-361

**ENGAGEMENT DE STAGIAIRES EN GÉNIE CIVIL**

Considérant que les fonds nécessaires à l'engagement des stagiaires en génie civil sont disponibles dans le présent budget;

Considérant que les deux (2) stagiaires sont originaires de Matane;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le responsable des ressources humaines à procéder à l'engagement de messieurs Hubert Thibeault et Simon Lavoie à titre de stagiaires en génie civil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-362

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA  
RÉSOLUTION NUMÉRO 2010-332**

Considérant que, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* du Québec, L.R.Q., c.C-19, la greffière a modifié la résolution numéro 2010-332 adoptée par la Ville de Matane le 6 avril 2010, afin d'y corriger une erreur qui s'y était glissée et qu'un procès-verbal de correction a été rédigé;

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane accuse réception du procès-verbal de correction dressé par la greffière à l'égard de la résolution numéro 2010-332 adoptée le 6 avril 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-363

**LA SEIGNEURIE DU CHEVREUIL D'ÉMILIE – APPUI DE LA VILLE  
DE MATANE**

Considérant que le projet de la Seigneurie du Chevreuil d'Émilie, dans le cadre du programme PMVRMF-Volet 11 de la CRÉ du Bas-Saint-

Laurent, veut offrir à la population locale et régionale et aux touristes étrangers, une diversité d'activités et des espaces supplémentaires de randonnées d'observation pour le cerf de Virginie;

Considérant le caractère unique de ce site récréotouristique au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie;

Considérant que la Ville de Matane désire soutenir ce genre d'initiative;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane appuie la Seigneurie du chevreuil d'Émilie dans leur projet dans le cadre du programme PMVRMF-Volet 11 de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent relativement à la réalisation d'activités diverses et de randonnées d'observation du cerf de Virginie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-364

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RÉFECTION ET ASPHALTAGE DE LA ROUTE DU GRAND-DÉTOUR**

---

Considérant que la route du Grand-Détour est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

Considérant que l'état de la route est lamentable;

Considérant que la route a un urgent besoin d'être ré-asphaltée;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane demande au ministère des Transports du Québec de procéder aux travaux de réfection et d'asphaltage pour remettre en état la route du Grand-Détour et ce, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-365

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE PRÉVUS EN 2010**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire, à entreprendre les procédures pour lancer un appel d'offres pour les travaux de pavage prévus en 2010 et l'autorise à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-366

**MAINLEVÉE – LOTS 4 186 522, 4 437 926 ET 4 437 927 –RUE WILLIAM-RUSSELL**

---

Considérant que des propriétés d'une valeur de plus de 100 000 \$ ont été construites sur les lot 4 186 522, 4 437 926 et 4 437 927 situés sur la rue William-Russell;

Considérant que la clause « Engagement spécial de l'acquéreur : Obligation de construire une propriété résidentielle » a été réalisée;

Considérant qu'il y a lieu d'accorder une mainlevée de la clause résolutoire;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise monsieur le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, un acte de mainlevée de la clause résolutoire et de la clause « Engagement spécial de l'acquéreur : Obligation de construire une propriété résidentielle » pour les lots 4 186 522, 4 437 926 et 4 437 927 situés sur la rue William-Russell, ainsi que tout document utile à cette fin.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-367

#### **AUTORISATION DE TRANSPORT DE SECTIONS D'ÉOLIENNE EN FAVEUR DE TRANSPORT BELLEMARE INTERNATIONAL INC.**

Considérant que le transport des sections de bases d'éoliennes demande un permis du Ministère des Transports compte tenu des dimensions hors normes des dites sections;

Considérant que pour obtenir le permis, une autorisation de circuler de la ville est nécessaire puisque le transport des sections d'éoliennes s'effectue en partie sur des chemins appartenant à la ville;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, la demande d'autorisation de circuler pour le transporteur Transport Bellemare International inc. afin de l'autoriser à emprunter les rues Yves-Bérubé et Savard jusqu'à la route 132 pour le transport de sections d'éolienne entre le 19 avril 2010 au 19 avril 2011 avec les chargements hors normes suivants :

DESCRIPTION	LONGUEUR (m)	LARGEUR (m)	HAUTEUR (m)	POIDS (kg)
Sections bases d'éolienne - 80M – GEN VII	56.00	4.60	4.84	99500

Le transport devra répondre aux conditions imposées par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Advenant qu'une escorte policière soit requise par le ministère des Transports, les frais de cette escorte seront facturés entièrement à la compagnie Transport Bellemare International inc.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

#### Intervention de monsieur Jean-D'Arc Gauthier :

- Il veut savoir quelles sont les obligations de la Ville de Matane à son égard et à l'égard de sa propriété située sur la route du Grand-Détour (numéro civique 1595).
- Il veut également savoir ce qu'il en est des distances à respecter relativement à l'emprise de puisard puisque cela rend une parcelle de son terrain non constructible.
- Il veut savoir si la Ville peut faire quelque chose pour le problème des personnes qui font du motocross et qui causent beaucoup de bruit et de la poussière sur la route du Grand-Détour.
- Il veut savoir pourquoi les ramoneurs ne font pas de vérifications avec une lampe après avoir fait le ramonage.

#### Intervention de monsieur Joël Marquis :

- Il veut savoir si le maire et les conseillers ont pris connaissance des photos qu'il a transmises et si oui, est-ce que le Conseil va faire quelque chose.
- Il veut savoir si, dans les 2 dernières semaines, le MTQ a communiqué avec la Ville quand à la signalisation au coin de la route 132 et de l'avenue Saint-Jérôme. Il y aurait un problème avec la pancarte « *Céder le passage* ».
- Il veut savoir si la Ville est au courant de décisions concernant l'École Saint-Antoine.
- Il veut savoir si la Ville est au courant du nouveau projet pour l'immeuble au coin de l'avenue Fraser et de la route 132.
- Il veut savoir ce qu'il en est des projets pour la station de pompage près du Riotel car il y a déjà eu des interventions il y a quelques temps dans ce dossier.
- Il veut savoir ce qu'il en est de l'enrochement de l'émissaire de la station de pompage près du Riotel.

#### Intervention de monsieur Benoit Harrisson :

- Il mentionne que les prix qu'il a obtenus pour le coût du déneigement dans le secteur Saint-Luc ne sont pas réalistes et que le calcul ne devrait pas se baser sur le prix du dernier contracteur.
- Il veut sensibiliser le Conseil sur la consommation de l'eau potable surtout celle des industries.

Intervention de madame Simone Caron Gagné :

- Elle veut avoir des précisions sur les modifications que l'on a apportées au règlement concernant les ventes de garage.

2010-368

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 21 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

La greffière,

Le Maire,

Dominique Tancrède,  
Avocate

Claude Canuel